

# CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

## COMPTE-RENDU VALANT PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Francis BRETON, Maire de Saint-Philbert-de-Bouaine.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2019**

**Etaient présents :** Francis BRETON, Sylvie RASSINOUX, Jean-Paul DENIAUD, Sandrine BLUTEAU, Hubert CORMERAIS, Véronique BOZIER, Pierre CHATELIER, Bernard CHAUVIRÉ, Marie-Thérèse GABORIAU, Paulette BOURMAUD, Dominique NAULIN, Philippe MICHAUD, Marie-Laure GRIMAUD, Emilie DURAND, Lucie EPIARD, Anne BARTHELEMY, Frédéric DROCHON

**Etaient absents excusés :**

Carole MABIT (pouvoir donné à Marie-Laure GRIMAUD)  
Philippe RENAUD  
Jean-François PICHAUD LECOUC,  
Claudic MARTINEAU,  
Denis GABORIEAU (pouvoir donné à Anne BARTHELEMY)

**Etait absent :**

Dominique FRANCOIS,

**Véronique BOZIER est nommée secrétaire de séance.**

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Janvier 2019**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2019.

Monsieur Frédéric DROCHON indique qu'il souhaite que soit abordée la question des travaux de sécurisation qui doivent être réalisés en 2019 dans la rue du moulin fleuri.

Monsieur Le Maire propose que ce point soit étudié lors des questions diverses.

## URBANISME – AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT

### **2. Aménagement – rétrocession des équipements et espaces communs de la tranche n°4 de la ZAC du Fief du Haut Bourg**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 février 2006 approuvant le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C) du Fief du Haut Bourg – les Breuils,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 décembre 2006 approuvant le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C) du Fief du Haut Bourg – les Breuils,

Vu le traité de concession d'aménagement entre la Commune de SAINT PHILBERT DE BOUAINE et la société NEXITY FONCIER CONSEIL en date du 3 mars 2008,

Vu le procès-verbal de réception des travaux de la tranche n°4 de la Z.A.C du Fief du Haut Bourg et les réserves formulées en date du 11 avril 2018,

Vu le procès-verbal de levée des réserves en date du 5 février 2019,

Monsieur Le Maire expose que les travaux d'aménagement de la tranche n°4 de la Z.A.C du Fief du Haut Bourg ont fait l'objet d'une réunion de réception de travaux le 11 avril 2018. Plusieurs réserves avaient été formulées sur les travaux réalisés. Les travaux de régularisation ont été effectués par l'aménageur et réceptionnés le 5 février 2019. L'ensemble des réserves ayant été levées, les travaux peuvent désormais être considérés comme achevés.

En application de l'article 16 du traité de concession d'aménagement entre NEXITY FONCIER CONSEIL et la Commune de SAINT PHILBERT DE BOUAINÉ, les équipements et les espaces communs de l'opération (voiries, réseaux, espaces verts), cadastrés YR n°546 et YR n°560, doivent être rétrocédés à la Commune de SAINT PHILBERT DE BOUAINÉ après leur achèvement.

Le Conseil Municipal doit également prononcer le classement de ces équipements et espaces communs dans son domaine public.

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'accepter la rétrocession à titre gratuit des équipements et espaces communs de la tranche n°4 de la ZAC du Fief du Haut Bourg-Les Breuils cadastrés YR n°546 et YR n°560,**
- **de prononcer le classement des équipements et espaces communs de la tranche n°4 de la ZAC du Fief du Haut Bourg-Les Breuils,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette rétrocession.**

## VOIRIE - RESEAUX ET ASSAINISSEMENT

### **3. Assainissement collectif - convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3232-1-1 et R3232-1,

Monsieur Le Maire rappelle que le Département intervient tout au long de l'année pour le suivi de l'entretien des deux stations d'épuration de Saint-Philbert-de-Bouaine ceci dans le cadre d'une convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement conclue depuis plusieurs années entre la Commune et le Département.

A compter de l'année 2019 et pour une durée de trois ans, il est proposé la conclusion d'une nouvelle convention qui prévoit que le contenu technique de la mission est le suivant :

- l'assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues,
- la validation et l'exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages,
- l'assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'auto surveillance des installations,
- l'assistance aux différentes études menées par le maître d'ouvrage en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales,
- l'assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestiques aux réseaux,
- L'assistance à la programmation des travaux,

- L'assistance pour l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement,
- L'assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels.

Le Département est rémunéré par application d'un tarif à 0.35 euros/habitant DGF.

Pour l'année 2019, la population DGF de référence étant de 3381 habitants, le coût de la prestation s'élèvera à 1183.35 euros pour la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine.

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **de conclure, avec le Département de la Vendée, une convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement d'une durée de trois ans à compter de sa signature, sur la base d'un tarif à 0.35 euros/habitant DGF,**
- **de prendre acte du fait que, pour l'année 2019, le coût total de prestation est de 1183.35 euros par application de la règle ci-dessus énoncée,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer :**
  - \* **ladite convention selon le modèle joint en annexe de la présente délibération,**
  - \* **les avenants à cette convention précisant chaque année le coût annuel de la prestation,**
  - \* **tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

## BATIMENT

### **4. Halle sportive - Déclaration d'infructuosité de la procédure de consultation relative au lot n° 8 « Menuiseries intérieures »**

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2019 attribuant les marchés de travaux relatifs aux lots 07, 08 et 11,

Vu le Rapports d'analyse des offres,

Monsieur le Maire rappelle que, s'agissant de la construction d'une halle sportive sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine :

- Suite à la déclaration d'infructuosité en raison d'une absence d'offre remise (lots 08 et 11) en date du 19 novembre 2018 et à l'arrêté relatif à la déclaration sans suite (lot 07) pour motif d'intérêt général en raison de la nécessité de redéfinir les besoins en date du 20 novembre 2018, les lots 07 « *Menuiseries extérieures aluminium* », n° 8 « *Menuiseries intérieures* » et n° 11 « *Revêtements de sols dur / Faïence* » ont été relancés selon une procédure adaptée pour leur attribution.
- Suite à l'ouverture des plis et l'analyse des offres, le Conseil Municipal en date du 28 janvier 2019 a attribué les lots aux entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses ci-dessous :

Nom de l'entreprise	Lots		Montants HT
Serrurerie Luçonnaise	7	Menuiseries extérieures aluminium	22 250,00 €
Perrin SAS	8	Menuiseries intérieures	57 000,00 €
Maleinge Carrelage	11	Revêtement de sols durs / Faïence	11 200,00 €

- Par courrier en date du 07 février 2019 déposé sur la plateforme de dématérialisation <https://www.marches-securises.fr>, l'entreprise Perrin SAS (49450 St Macaire en Mauges) a été informée que son offre était retenue pour le lot n° 8 « Menuiseries intérieures » sous réserve de la fourniture de ses pièces fiscales et sociales. La date de remise de ces pièces était fixée au mardi 19 février 2019 à 12h sur cette même plateforme.
- À l'échéance de ce délai raisonnable, l'entreprise Perrin SAS n'a pas été en mesure de fournir la totalité des pièces listées dans le courrier du 07 février 2019 et exigibles de tout attributaire à un marché public conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession.
- Conformément à l'article 9.1.1 du Règlement de consultation et en application de l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la non remise des pièces demandées au pressenti attributaire dans le délai imparti entraîne le rejet de la candidature. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour fournir les pièces, certifications et attestations nécessaires. Cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures et des offres. En l'espèce, l'entreprise Perrin SAS était la seule entreprise soumissionnaire sur ce lot.
- Il convient donc de déclarer le lot n° 8 « Menuiseries intérieures » infructueux en raison d'une absence de candidature recevable au sens du IV de l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et de le relancer selon la procédure de marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément aux dispositions de l'article 30 I 2° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- de déclarer la procédure de consultation relative au lot n° 08 « Menuiseries intérieures » infructueuse en raison d'une absence de candidature recevable au sens du IV de l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- de relancer le lot n° 08 « Menuiseries intérieures » selon la procédure de marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément aux dispositions de l'article 30 I 2° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- de préciser que la présente décision sera notifiée à l'entreprise Perrin SAS (49450 St Macaire en Mauges),
- de dire que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 109.

## **5. Halle sportive - Lot 15 - Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation - avenant n°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment son article 27,

Vu la délibération n°DEL099CSPB181119 en date du 19 novembre 2018 relatif à l'attribution du marché de travaux de la halle sportive,

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre des travaux de construction de la halle sportive, il est nécessaire de réaliser des ajustements techniques aux travaux du lot n°15 – plomberie- sanitaire – chauffage - ventilation justifiée par le choix de la fourniture et la pose d'un tuyau d'arrosage sous fourreau pour permettre la pose future d'un système d'arrosage automatique des terrains de football– Devis complémentaire n°16797.

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire de conclure un avenant n°1 au lot n° 15 du marché de travaux de construction de la halle sportive pour un montant à hauteur de + 306.85 euros HT soit une augmentation du montant initial du marché de 0.32%.

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **de conclure un avenant n°1 au lot n° 15 du marché de travaux de construction de la halle sportive, pour un montant à hauteur de + 306.85 euros HT, soit une augmentation du montant initial du marché de 0.32%,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ledit avenant tel joint en annexe de la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

### ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

## **6. Finances – attribution des subventions de fonctionnement 2019**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances du 11 février 2019,

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les demandes de subventions adressées à la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine et pour lesquelles les demandeurs ont fourni un dossier complet.

Monsieur Le Maire précise que le montant total de l'enveloppe est de 330 400 euros dont environ 16270 euros de crédits non affectés à ce jour,

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'attribution des subventions ci-dessous présentées :**

NATURE	COMPTE	BENEFICIAIRE	DEMANDE 2019	VOTE
Culture	6574	Harmonie Fanfare Saint Philbert	400,00 €	350,00 €
Culture	6574	Phil'Mélodie	- €	220,00 €

Ecole	6574	Association Gestion Restauration Scolaire (AGRS)	12 500,00 €	12 500,00 €
Ecole	6574	Amicale Laïque Philbertine	1 500,00 €	1 500,00 €
Ecole	6574	Association des Parents d'Elèves APEL	1 500,00 €	1 500,00 €
école	6558	OGEC (contrat association, participation frais fonctionnement)		<b>Montant défini en application des délibérations relatives au coût de fonctionnement par élève et du contrat d'association*</b>
Ecole	6574	OGEC Ecole la source (Rocheservière)		325,17 €
Ecole	6574	BTP CFA vendée - Centre de Formation du Bâtiment (AFORBAT)	650,00 €	200,00 €
Ecole	65731	Chambre des Métiers & de l'artisanat - ESFORA	644,00 €	140,00 €
Ecole	6574	BTP CFA LOIRE ATLANTIQUE (ST HERBLAIN)		80,00 €
Ecole	6574	Lycée Briacé	- €	40,00 €
Ecole	6574	MFR CHALONNES		20,00 €
Ecole	6574	IREO ST FULGENT	- €	40,00 €
Ecole	6574	MFR "Institut rural des mauges"		20,00 €
Ecole	657348	IME "TERRES DE MONTAIGU"		40,00 €
enfance-jeunesse	6574	Ecole de pêche La Tanche de Boulogne	- €	190,00 €
enfance-jeunesse	6574	Familles rurales - Centre d'Accueil périscolaire Les P'tits Loups	76 278,00 €	76 278,00 €
enfance-jeunesse	6574	Halte garderie "les petites fripouilles"	39 000,00 €	39 000,00 €
Social	6574	Amicale des Sapeurs pompiers	800,00 €	800,00 €
Social	657362	C.C.A.S. Centre Communal d'Action Sociale)		3 200,00 €
Social	6574	Club de l'Amitié du 3ème Age	500,00 €	500,00 €
Social	6574	Solidarité Paysans 85		100,00 €
Social	6574	Vie Libre		<b>Décision de subvention confiée au CCAS</b>
Social	6575	Alcool assistance La croix d'Or section de Montaigu		
Social	6574	SOS Femmes Vendée	300,00 €	
Social	6574	Les Restaurants du Cœur		
Social	6574	MDAV		
Sport	6574	Eveil Basket-Ball	2 000,00 €	1 800,00 €
Sport	6574	Eveil Mouv Danse	1 980,00 €	1 980,00 €
Sport	6574	Eveil Football	1 300,00 €	1 300,00 €
Sport	6574	Éveil Ping-Pong	500,00 €	300,00 €
Sport	6574	Eveil Tennis	540,00 €	500,00 €
Sport	6574	Eveil philbertin	1 000,00 €	1000,00 €
Sport	6574	l'Alouette Philbertine (gymnastique d'entretien)	100,00 €	100,00 €
Sport	6574	FUTSAL	200,00 €	100,00 €
Sport	6574	AJA	- €	100,00 €

\* A titre indicatif :

- le montant des subventions versées en 2019 est estimé à ce jour à 160 236,93 € euros pour l'OGEC.

## INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

### 7. Droit de Prémption Urbain

M. le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en matière de droit de prémption en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

Numéros de Parcelles	Adresses	Propriétaires	Décision du Maire
AV n°168 AV n°269	2 impasse du Sabotier 18 rue Saint Philbert	PASSELANDE Jérôme	Pas d'exercice du droit de prémption
AV n°365 AV n°366	Rue du Commerce	SCI BAMBINO 4	Pas d'exercice du droit de prémption
AP n°28	5 allée des Moissons	Consorts RENAUD	Pas d'exercice du droit de prémption
YR n°462	11 rue Lully	PILLIER Cédric GARNIER Delphine	Pas d'exercice du droit de prémption
AV n°206 & 207	17 rue du Haut Bourg	MARTINEAU Flavien	Pas d'exercice du droit de prémption

### 8. Marchés publics

M. le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en matière de marchés publics en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

Objet	Titulaire de la prestation	Date d'attribution	Montant
Fourniture et pose d'un lave-linge et d'un sèche-linge / Ecole Jacques Golly	SARL GABORIAU - 44116 VIEILLEVIGNE	08/12/18	2 573,69 €
Marquage accessibilité	KANGOUROU - 44800 SAINT HERBLAIN	11/12/18	775,90 €
Contrat assistance hygiène local des boulistes	CG Dérat - 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAINE	11/12/18	320,00 €
Fourniture et pose de 2 mains courantes et remplissage pour mise aux normes PMR escalier extérieur terrain de football	GALIBY Jean-Yves - 44860 PONT SAINT MARTIN	17/12/18	900,00 €

Repas du conseil municipal et des employés communaux	PROXI - 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAINÉ	13/12/18	558,29 €
Vêtements de travail Arnaud CONTINANT	SODIMOD - 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAINÉ	20/12/18	364,15 €
Réparation de réseau EP - avenue de Bretagne	BAUDRY TP - 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAINÉ	20/12/18	1 230,00 €
DIVERS matériels pour les services techniques (joints, embout de vissage ...)	BAILLY QUAIREAU 85190 MACHE	20/12/18	302,06 €
Nettoyage vitres restaurant scolaire	SBN 44760 LES MOUTIERS EN RETZ	21/12/18	175,00 €
Remplacement vitre salle omnisport	ABILYS 44340 BOUGUENAIS	21/12/18	951,16 €
Fourniture et pose de compteur Rue Lully	SAUR 44504 LA BAULE	12/01/19	133,00 €
Motorisation de volet roulant sur porte ou fixe	AVENIR FENETRES - 85660 Saint-Philbert-de-Bouaine	14/01/19	1 065,15 €
Gravillon 6/10 pour enrobés ou enduits	CMGO	14/01/19	1 197,90 €
0/4 béton (S)	LAFARGE	14/01/19	492,30 €
Buffet sucré salé pour pot de départ en retraite	ETANG MODERNE	14/01/19	342,00 €
Réalisation d'un constat d'affichage du panneau de permis de construire halle sportive sur la commune de Saint Philbert de Bouaine	SELARL Céline VOLEAU - 85600 MONTAIGU	17/01/19	307,67 €
Peintures de traçage de terrain engazonné	JM DISTRIBUTION - 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAINÉ	19/01/19	612,45 €
Mise à disposition d'un camion d'hydrocureur et son opérateur	ETS DUBILLOT - 44840 LES SORINIERES	21/01/19	710,00 €

Inspection télé vidéo réseaux EU et EP et fourniture d'un rapport	ETS DUBILLOT - 44840 LES SORINIERES	21/01/19	530,00 €
Fourniture et livraison de granulats (sable à maçonner, graviers)	LAFARGE 92140 CLAMART	15/01/19	492,30 €
Fourniture et livraison de granulats (sable à maçonner, graviers)	CMGO 85660 ST PHILBERT DE BOUAINÉ	15/01/19	1 197,90 €
Panneaux divers (toilettes, flèches)	SIGNAUX GIROD OUEST - 79260 LA CRECHE	24/01/19	711,05 €
Tests station d'épuration	MACHERÉY-NAGEL - 67722 HOERDT	24/01/19	194,20 €
Remplacement régulateurs de niveaux - poste de relevage	ETS DUBILLOT - 44840 LES SORINIERES	28/01/19	670,00 €
Purge de voirie place du Champ de Foire	BAUDRY TP - 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAINÉ	31/01/19	2 528,30 €
Hydrocurage et inspection TV réseau EP et réseau unitaire	ETS DUBILLOT - 44840 LES SORINIERES	21/01/19	1 240,00 €
Brochure bouaine-infos	IMPRIMERIE DU BOCAGE 85190 AIZENAY	29/01/19	2 672,00 €
BAES - Bâtiments divers	TESSIER ELECTRICITE - 44332 NANTES	07/02/19	544,25 €
Bras à glissière & télémètre laser	BAILLY QUAIREAU 85190 MACHE	07/02/19	143,35 €
Entretien de la faucheuse d'accotement	Atelier Meunier - 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAINÉ	07/02/19	2 507,48 €
Audit numérotation des villages	La Poste - 85602 MONTAIGU	31/01/19	3 600,00 €
Hôtel Guillaume BATS et son régisseur	L'Hôtel - 44000 NANTES	01/02/19	182,60 €
Fourniture sable maraîcher pour terrains de football	LAFARGE 92140 CLAMART	31/01/19	1 017,00 €

Analyse des boues de la station d'épuration	LABORATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ALIMENTATION DE LA VENDÉE - 85000 LA ROCHE SUR YON	07/02/19	179,52 €
Prestation pour répondeur téléphonique	ORANGE BUSINESS SERVICES - 75015 PARIS	07/02/19	918,00 €
Fourniture de minéralise pour le terrain de football	BIO3G - 22230 MERDRIGNAC	07/02/19	396,00 €
Fourniture de matériaux pour l'abris-bus de la Noue Morin	GEDIMAT - 44650 CORCOUE SUR LOGNE	07/02/19	492,79 €
Fourniture de fertilisant de terrains de football	VERTYS - 85200 FONTENAY LE COMTE	07/02/19	1 820,00 €
Bris de glace cantine	ABILYS 44340 BOUGUENAI	08/02/19	3 617,00 €
Bris de glace cantine	ABILYS 44340 BOUGUENAI	08/02/19	3 507,00 €
Contrôle de la présence de légionnelle sur les eaux chaudes sanitaires	LABORATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ALIMENTATION DE LA VENDÉE - 85000 LA ROCHE SUR YON	11/02/19	292,86 €

## COMMISSIONS & REUNIONS

### 9. Compte-rendu des dernières commissions

- **Commission urbanisme du 29 janvier 2019**

*Monsieur Jean-Paul DENIAUD expose que la commission urbanisme s'est réunie le 29 janvier 2019 pour travailler sur la partie Sud de la ZAC en présence de NEXITY et GEO OUEST. La commission a étudié le projet d'aménagement proposé par NEXITY. La commission a des interrogations sur le système de gestion des eaux de pluies, les clôtures proposées. Monsieur DENIAUD précise que la fibre devrait être posée dans cette partie de la ZAC.*

- **Commission jeunes du 02 février 2019**

*Madame Sylvie RASSINOUX expose que la commission jeunes s'est réunie le 02 février 2019 pour faire un retour sur le téléthon et les vœux. La commission a travaillé sur un projet de cinéma en plein air le 30 août prochain et la fête de la musique qui aura lieu le 14 juin.*

- **Conseil Municipal Enfants du 05 février 2019**

*Madame Sylvie RASSINOUX expose que le conseil municipal enfants s'est réuni le 05 février 2019 pour travailler sur les actions menées. Un diaporama sur le rôle des élus et des agents a été présenté. Les commissions « jeu et aménagement urbain » et « animation - sécurité routière » ont ensuite travaillé sur le journal du CME, l'autre sur la mise en place d'une boîte à livres et un panneau d'incitation à ralentir dans la rue du bas-ruet.*

- **Commission finances du 11 février 2019**

*Madame Sylvie RASSINOUX expose que la commission finances s'est réunie le 11 février 2019 pour travailler sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2019.*

- **Commission bâtiment du 18 février 2019**

*Monsieur Hubert CORMERAIS expose que la commission bâtiment s'est réunie le 18 février 2019 pour travailler sur le programme bâtiment 2019.*

#### **10. Date de la prochaine réunion du conseil municipal**

- **Le 07 mars 2019 à 19H30 : commission finances élargie pour le Débat d'Orientation Budgétaire**
- **Le 25 mars 2019 à 19H30**

### QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

- *Monsieur Frédéric DROCHON exprime son désaccord sur la décision d'approbation du programme voirie 2019, par le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 28 janvier dernier, en son absence.*

*Cette décision prévoit la réalisation de travaux dans la rue du moulin fleuri pour lesquels Monsieur DROCHON n'est pas d'accord du fait de la pose de plateaux.*

*Monsieur Frédéric DROCHON indique qu'il aurait été préférable de changer les priorités de la route, cette solution serait plus écologique et moins onéreuse.*

*Monsieur Pierre CHATELIER indique que la solution retenue a été proposée par le bureau d'études et validée par la commission voirie et le conseil municipal ceci pour des raisons de sécurité.*

*Monsieur Frédéric DROCHON indique qu'il faut casser la ligne droite pour que les voitures roulent moins vite.*

- *L'association Bouaine Patrimoine propose la diffusion du film « Saint-Philbert-de-Bouaine, 1939-1945, les habitants témoignent » dans la salle acte 2 le vendredi 08 mars à 19H30 ou le samedi 09 mars à 14H30.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21H25.

**Le Président de séance**



**Francis BRETON**

**La Secrétaire de séance**



**Véronique BOZIER**

